



# CALENDRIER

Bertrand Dupain, Directeur général par intérim

26 mars 2023



# Mise en contexte

Lors de sa rencontre publique du 25 février 2023, suite à la recommandation du directeur général par intérim, le Conseil d'administration du CSF approuvait à l'unanimité que les journées pédagogiques des différentes écoles sous sa juridiction aient lieu les mêmes jours. Cette décision s'appuyait sur des raisons de rationalisation des ressources budgétaires et humaines du CSF, mais également de collaboration et d'équité.

À la suite de cette résolution, le Comité exécutif procédait à sa mise en œuvre pour l'année scolaire 2023-24.

# Étapes de réalisation

1. Établissement d'une liste des dates des journées pédagogiques les plus fréquentes durant les deux dernières années scolaires (N. B. Des aménagements furent nécessaires en raison des changements annuels du calendrier).
  - a. Dates retenues :
    - i. 29 septembre
    - ii. 13 novembre
    - iii. 15 janvier
    - iv. 29 janvier
    - v. 26 avril
    - vi. 17 mai
2. Consultation auprès des directions d'école. Cette consultation s'est déroulée du 6 au 10 mars 2023. Elle mentionnait une révision complète des différentes journées sans instruction de l'année 2023-24 (journée de planification, journées pédagogiques provinciales du 20 octobre 2023 et 16 février 2024, journée administrative du 28 juin 2024) ainsi que la nécessité de choisir trois (3) dates pour les journées pédagogiques communes parmi les six (6) dates proposées.

3. Établissement des résultats.

- a. Trois dates étaient retenues à la suite des réponses des directions d'école.
  - i. 29 septembre 2023
  - ii. 13 novembre 2023
  - iii. 26 avril 2024

N.B. Il est à souligner que certains établissements ne pourront suivre ce calendrier en raison d'impératifs liés au transport. Ces directions devront faire une demande d'exemption pour accord auprès de la direction générale par intérim avant le 25 juin 2023.